

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST  
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2005/03/25**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 24 MARS 2005**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
49	49	39

**DATE DE LA CONVOCATION**

**10 mars 2005**

L'an deux mille cinq, le 24 mars, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire au Centre Alain Gouzes à Bourganeuf, sur la convocation en date du 10 mars 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM BOUEYRE, BOSDEVIGIE, COULON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, MAZIERE, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, MORE, BAROUTY, CALOMINE, BARLET, POULIER, LABORDE, JAMILLOUX,

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : GUILBOT, FAURILLON, PICOURET, CHEZEAUD, CAGNARD, NOURRISEAU

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, GRAND, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM. PAMIES, CHOMETTE

**OBJET : Tourbière de la Mazure : Bail et convention tripartite**

Suite à la délibération du 24 juin 2005, le conseil communautaire avait validé l'acquisition d'une partie de la tourbière de la Mazure, pour l'euro symbolique. Le 24 février 2005, la vente a été signée entre la Communauté de Communes et EDF pour l'acquisition de 70 ha de terrain sur les communes de Royère-de-Vassivière, du Monteil au Vicomte et de Saint Pierre Bellevue.

#### Bail au profit du CREN

Le site de la tourbière de la Mazure fait partie du périmètre de la mesure "Tourbière de la Mazure et ruisseau de Beauvais" incluse dans le programme Loire Nature (2000-2006, Cf présentation synthétique en annexe), qui a pour objectif de préserver des milieux naturels remarquables de la Loire et de ses affluents

Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin est le maître d'ouvrage de ce programme en Limousin. Il souhaiterait à ce titre pouvoir assurer la gestion de ce site, en passant notamment par un bail.

Ce bail serait d'une durée de 20 ans, reconductible, et d'un montant d'un euro par année.

#### Convention tripartite

La Communauté de communes de Bourgneuf-Royère de Vassivière, l'ONF Limousin et le CREN Limousin souhaitent collaborer dans le but de restaurer, de conserver et de valoriser le patrimoine naturel remarquable du site de la tourbière de la Mazure. La convention qui sera signée entre les 3 partenaires précisera le cadre de cette collaboration.

Cette convention donnera lieu à la mise en place de plans de gestion du site de la tourbière de la Mazure avec pour objectifs, la préservation et la restauration de son intérêt écologique (landes, tourbières, peuplements forestiers, espèces animales et végétales caractéristiques de ces milieux remarquables) par la mise en place d'une gestion conservatoire.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Communautaire décide :

- d'autoriser le Président à signer le bail avec le CREN Limousin
- dit que les frais de notaire seront à la charge du CREN
  
- d'autoriser le Président à signer la convention tripartite avec l'ONF et le CREN
  
- d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 24 mars 2005  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD